

HONORAIRES D'AGENCE 2022

SERVICE LOCATION GESTION.

Honoraires de gestion saisonnières : 25% TTC du Loyer.

SERVICE TRANSACTIONS.

Pour les appartements et villas

De 0 à 60.000 €uros :8,40% TTC.

De 60.001 à 150.000 €uros : 7,20%TTC.

Au delà de 150.000 €uros : 5%TTC.

Pour Les Terrains :

10% TTC.